

CHARTRE du COLLECTIF

1-

Le Collectif regroupe des professionnels qualifiés et diplômés de l'aide à la personne, travaillant en Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.)

S'y rassemblent notamment :

- Auxiliaires de vie
- Aide-Soignant-es
- Aides Médico-Psychologique
- Intervenant-es petits travaux de bricolage et jardinage.

2-

Chaque adhérent fournit copie de son diplôme, ou s'engage à se former (par Validation des Acquis de l'Expérience, Diplômes d'État, etc.).

3-

Le Collectif, c'est aussi un groupe de réflexion qui s'engage à :

- actualiser ses connaissances (échanges de pratiques, formations) et analyser ses pratiques professionnelles (A.P.P.), pour améliorer la prise en charge du bénéficiaire,
- développer le partenariat avec les acteurs médico-sociaux, sociaux et éducatifs.

4-

Le Collectif s'adresse à toute personne, enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes et fin de vie, et vise à :

- favoriser le respect de soi-même et d'autrui
- accompagner/aider à l'autonomie
- rompre l'isolement (intervenant/particulier)
- répondre aux besoins d'écoute, de tolérance et de bienveillance
- assurer les soins de confort et de mieux-être (du corporel à l'estime de soi)
- favoriser des pratiques visant à protéger l'environnement
- oeuvrer dans le respect de la confidentialité.

5-

Les membres actifs sont aussi habilités à proposer des prestations complémentaires, selon leurs domaines de compétences.

Chaque professionnel peut, en concertation avec les membres du C.A., représenter le Collectif, lors de diverses manifestations.

6-

Chaque membre s'engage à participer au bon fonctionnement du collectif, et accepte les conditions du règlement intérieur.

7-

Afin de favoriser les actions pratiques, les idées et actions coopératives ainsi que les échanges intergénérationnels, le Collectif invite ses adhérents et toute personne ou structure bénéficiaire, à formuler ses remarques et observations sur le contenu et la pertinence des services fournis.

8-

Le Collectif fonde l'ensemble de ses actions sur une éthique de vie respectueuse de l'être humain et de son environnement dans l'esprit des principes définis par

- La charte internationale des Droits de l'Homme,
- La charte des personnes âgées dépendantes (*annexe 1*),

notamment les valeurs de liberté, d'équité, de solidarité, de paix et de dignité.

9-

A travers ses actions, le collectif respecte la définition de la maltraitance citée par le Conseil de l'Europe (*annexe 2*) et vise à développer une culture de la bientraitance.

10-

Le Collectif se déclare totalement indépendant de toute doctrine, idéologie ou appartenance quelconque. Il puise sa force dans son objectif commun et sa spécificité. La volonté dynamique de chacun de ses membres œuvre pour le « prendre soin » et le mieux-être.

